

LUNDI LE 7 JUIN 2010

Séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Lingwick, tenue au 72, Route 108, Lingwick (Québec), LUNDI le 7 JUIN 2010 à 19 h 00,  
Présidée par Madame Céline Gagné, mairesse, et à laquelle assistent les conseillers suivants :

M. Marcel Guillemette, M. Guy Lapointe, Mme Caroline Poirier, Mme Lynda Lancaster et M. Jacques Rousseau, formant quorum.

Le conseiller Frédérick Ward est absent.

Mme Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

▲▲▲▲▲▲▲▲

**1. Ouverture de la réunion à 19 h.**

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

2010-174

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Lapointe et résolu que l'ordre du jour soit adopté et que les points suivants soient ajoutés :

- 4.9 Soirée sur le compostage et achat de composteurs domestiques
  - 9.4 Recommandation demandée au Comité consultatif en changement (CCC)
  - 16.3 Moteurs de toile pour camion 92 et 97
  - 25.1 École Notre-Dame-du-Sacré-Coeur Projet d'anglais sur l'heure du midi
  - 27.1 Dossier : Luc Patry – Appel de la cause : mandat pour procureur
  - 27.2 Volet II
  - 27.3 Urbanisme – Avis de motion : Modification au Plan d'urbanisme et règlement de zonage
  - 27.4 Recommandation demandée au Comité consultatif en urbanisme (CCU)
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2010**

2010-175

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par la conseillère Lancaster et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2010 soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**4. Suivi des résolutions et/ou dossiers**

**4.1 Centre communautaire : remplacement de la vitre**

Le remplacement de la vitre dans la grande salle a été effectué.

**4.2 Nettoyage et mise au point des systèmes de chauffage**

Les systèmes de chauffage au Centre communautaire ainsi qu'au garage ont été nettoyés

**4.3 Travaux de creusage de fossé et changement de ponceau**

Les travaux sont terminés pour le chemin Fontainebleau et North Hill.

**4.4 Vérifications des véhicules du secteur de la voirie**

Les vérifications des camions 92 et 97 ainsi que du fardier ont été faites et certaines petites réparations, soit le remplacement de 2 chambres à air pour les freins du camion 97 et les plaquettes de frein du fardier.

**4.5 Installation de la remorque de style « Roll off »**

Le conteneur est arrivé et installé dans la cour du garage. En date du 7 juin, le conteneur est plein.

**Remplacement du conteneur « Roll off »**

Considérant que la municipalité a fait la location d'un conteneur de style « Roll off » qui a été livré au début du mois de juin;

Considérant que le conteneur est déjà rempli au complet;

2010-176

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Rousseau et résolu que la municipalité fasse vider le conteneur et demande un nouveau conteneur qui devra être placé près des blocs de ciment de la rampe de chargement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**4.6 Collecte des pneus usés**

Le résultat de la collecte : 211 pneus d'automobiles, 15 pneus de camion et 2 pneus de tracteur.

La compagnie responsable de la collecte a été avisée.

**4.7 Territoire MAR-RIN : Passe d'été pour les citoyens de Lingwick**

Suite aux informations diffusées dans le journal Le Reflet dans le but d'informer et d'offrir aux citoyens la possibilité d'obtenir un laissez-passer spécial au coût de 130 \$ plus les taxes pour l'accès au lac Moffat pendant la saison 2010.

5 demandes ont été reçues et elles ont été remises au responsable du Territoire MAR-RIN.

**4.8 Distribution d'arbres le 21 mai et 5 juin**

Les arbres sont tous distribués, soit 500 arbres le 21 mai et 850 arbres le 5 juin. Monsieur Mario Belisle, Madame Carole Lapointe avec l'aide de Monsieur Guy Lapointe ont remis les arbres. Il reste quelques arbres pour l'arboretum.

**4.9 Soirée sur le compostage et achat de composteurs domestiques**

Lors de la rencontre d'information le 10 mai dernier, 19 personnes ont participé. Une commande de 29 Eco 1 – composteurs économiques à 35 \$ chacun avec livraison plus les taxes ainsi que 7 Spyro 360 – aérateur aux coûts de 8 \$ chacun plus les taxes. Les composteurs sont arrivés et ils seront distribués au cours de la semaine. Tel que stipulé par la résolution 2010-166, un crédit est appliqué sur le prix du composteur.

**5. Rapport de la mairesse**

- |          |  |
|----------|--|
| 9 mai    | Formation sur le compost à Lingwick, belle participation   |
| 12 mai   | Atelier PGMR à la MRC à Cookshire, le prochain atelier aura lieu le 8 juin   |
| 17 mai   | Comité de diversification économique du CLD à East Angus   |
| 19 mai   | Conseil des maires à la MRC  |
| 31 mai   | Atelier du conseil municipal   |
| 1er juin | Journée organisée par la CRÉ de Sherbrooke pour faire le point à la mi-parcours du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 : |

**6. Rapport des comités**

**6.1 Membres du conseil**

Le conseiller Lapointe explique qu'il a participé à l'activité Place aux Jeunes qui s'est déroulée dans la municipalité.

La conseillère Poirier nous parle des rencontres du Comité des Loisirs. La première assemblée générale du Marché public a été tenue et 5 personnes ont été nommées sur le conseil d'administration, soit Mesdames Manon Poulin, Martine Fordin, Suzanne Jutras, Églantine Vignon et Carole Lapointe.

Le conseiller Rousseau mentionne qu'il n'a pu participer à la dernière pratique du Service incendie pour raison familiale.

Le conseiller Guillemette explique les travaux réalisés sur les chemins North Hill et Fontainebleau.

La conseillère Lancaster indique qu'elle était en vacance.

Madame Gagné, mairesse, nous informe sur le problème d'écoulement d'eau sur le chemin North Hill. Suite aux renseignements obtenus d'un responsable du département d'aménagement à la MRC ainsi que des dépenses qui devraient être engagées; le projet a été annulé. Des informations supplémentaires seront prises.

#### **6.1 Contremaître de voirie**

Le contremaître explique que les travaux de réfection de la clôture du terrain du garage municipal ont été exécutés. Les autres travaux ont été décrits par le conseiller Guillemette.

#### **6.3 Informations du service incendie**

Le directeur incendie est absent. M. Rousseau, directeur adjoint indique qu'il n'y a rien de nouveau.

### **7. Réception des appels d'offres concernant les honoraires visant les travaux de vérificateurs externes – Année 2010**

Considérant l'adoption de la résolution 2010-141 le 3 mai dernier dans le but de procéder à des demandes d'appels d'offres pour les services de vérification externe de l'année 2010;

Considérant que la seule offre reçue est la confirmation de la proposition de Raymond Chabot Grant Thornton en date du 21 avril;

**2010-177**

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par la conseillère Poirier et résolu de retenir les services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton de Thetford Mines pour la vérification externe 2010, tel que présenté dans leur offre de services datée du 21 avril 2010, pour un coût de 6 800 \$ dollars plus taxes, soit un montant total de 7 675,50 \$ incluant les taxes.

La vérification comptable devra être exécutée sur place, soit au bureau municipal du Canton de Lingwick;

Le vérificateur pourra compléter les travaux à son bureau;

Les travaux devront inclure :

- . Vérification des livres;
- . Préparation du cahier municipal à transmettre au ministère;
- . Suivi annuel des immobilisations;
- . Suivi des réserves carrières et sablières;
- . Suivi du fonds de roulement;
- . Suivi du surplus non affecté et du surplus affecté;
- . Reddition de comptes pour le ministère du transport;
- . Conciliation des salaires et vacances à payer;
- . Ajustements des inventaires en fin d'exercice;
- . Dépôt et présentation du rapport financier lors d'une séance ordinaire du conseil.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### **8. Adoption des règlements :**

#### **8.1 RÈGLEMENT 281-2010 - Règlement fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile**

**QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE LINGWICK**

## MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

**ATTENDU** que le *Code civil du Québec* permet aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désigné comme étant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

**ATTENDU** que l'article 376 du *Code civil du Québec* prévoit que les maires, les autres membres des conseils municipaux ou d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux perçoivent des futurs époux, pour le compte de leur Municipalité, les droits fixés par règlement de la Municipalité, ces droits devant respecter les minimums et maximums fixés par règlement du gouvernement;

**ATTENDU** l'absence de règlement du gouvernement à cet effet;

**ATTENDU** que l'article 242 de la Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation (L.Q. 2002, c. 6) prévoit que jusqu'à ce qu'un règlement du gouvernement soit adopté, ces droits sont ceux que prescrit le *Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe*;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné le 3 mai 2010;

**ATTENDU** qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Poirier  
Appuyé par le conseiller Lapointe

2010-178

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT NUMÉRO 281-2010 SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

### **Article 1 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **Article 2 DROITS EXGIBLES**

Les droits exigibles pour la célébration d'un mariage ou d'une union civile, sont ceux prescrits par le *Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe*, soit 250 \$ auquel est ajouté un droit de 83 \$ lorsque le mariage civil ou l'union civile est célébrée à l'extérieur de l'hôtel de ville.

Ces droits sont versés à la Municipalité.

Ces montants seront indexés au 1<sup>er</sup> avril de chaque année par le gouvernement et feront partie intégrante du présent règlement comme s'ils avaient été adoptés par la Municipalité.

### **Article 3 MOMENT OÙ LES DROITS DOIVENT ÊTRES PAYÉS**

Les droits prévus au présent règlement sont payables avant la publication du mariage ou au moment de la dispense de publication, le cas échéant.

#### **Article 4            ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément.

---

Céline Gagné, Mairesse

---

Monique Polard,  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière

Avis de motion :            3 mai 2010  
Adopté :                      7 juin 2010  
Entrée en vigueur :        11 juin 2010

#### **8.1    RÈGLEMENT 282-2010 - Règlement de brûlage**

##### **RÈGLEMENT 282-2010**

##### **RÈGLEMENT RÉGISSANT LE BRÛLAGE À CIEL OUVERT DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DE LINGWICK**

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Lingwick a adopté le règlement 125-79 et qu'il est nécessaire pour la sécurité publique de maintenir un règlement régissant le brûlage à ciel ouvert dans les limites de la Municipalité;

ATTENDU QUE le règlement 125-79 ne répond plus aux critères de sécurité pour la population et les bâtiments sur le territoire du Canton de Lingwick;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement fut régulièrement donné lors d'une séance régulière de ce conseil le 3 mai 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement ordonné et statué ce qui suit, à savoir :

**2010-179**

Il est proposé par le conseiller Rousseau, appuyé par le conseiller Lapointe et résolu

##### **ARTICLE 1 – Préambule**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrale de celui-ci.

##### **ARTICLE 2 – Période d'interdiction**

Du 1er avril au 15 novembre de chaque année, il est strictement défendu de brûler à ciel ouvert sans permis tous matériaux dans les limites de la Municipalité de Lingwick.

##### **ARTICLE 3 – Permis de brûlage**

Toute personne qui désire faire un feu au cours de la période allant du 1er avril au 15 novembre de chaque année, doit au préalable, obtenir un permis de feu de l'autorité reconnue et ce, à l'endroit désigné. Les permis de brûlage sont offerts gratuitement.

#### **ARTICLE 4 – Validité du permis de feu en plein air**

Le permis de feu en plein air émis par la personne désignée n'est valide que pour la personne, l'endroit, les dates et la durée qui y sont mentionnés.

#### **ARTICLE 5 – Conditions à respecter pour allumer un feu en plein air**

La personne à qui un permis de feu en plein air est délivré doit respecter les conditions suivantes :

- a) une personne majeure doit être désignée comme responsable du feu et avoir les capacités de décider des mesures à prendre, des actions pour en garder le contrôle et en faire l'extinction;
- b) de plus, elle doit avoir en sa possession l'équipement nécessaire pour le contrôler;
- c) utiliser seulement comme matière combustible du bois séché;
- d) ne pas utiliser de produit accélérant;
- e) limiter la hauteur des tas de combustibles à brûler à la hauteur spécifiée au permis;
- f) ne pas allumer ou ne pas maintenir allumé tout feu si la vitesse du vent dépasse 20 km/h;
- g) s'assurer, avant son départ, de l'extinction complète du feu;

#### **ARTICLE 6 – Feu de joie et/ou B.B.Q. communautaire**

Un permis peut être accordé pour un feu de joie communautaire et/ou un B.B.Q. communautaire (si la météo est favorable), en autant que la Municipalité soit prévenue cinq (5) jours avant l'événement. Dans ce cas, le permis de brûlage sera émis par le directeur incendie ou par son représentant (directeur adjoint) et une personne majeure sera désignée comme responsable du feu.

#### **ARTICLE 7 – Foyers extérieurs et/ou baril de métal en bonne condition**

Un permis doit être obtenu pour tous les feux allumés dans un endroit privé à l'exception d'un feu allumé dans un foyer extérieur et/ou dans un baril de métal qui peuvent être utilisés selon les conditions suivantes :

- a) ils doivent être bâtis de façon à résister aux effets de la chaleur et du refroidissement et doit être construit avec des matériaux ignifuges qui empêcheront la propagation accidentelle du feu;
- b) ils doivent avoir un pare-étincelles;
- c) ils ne sont pas placés sur une terrasse ou plateforme de bois;
- d) ils devront être situés à plus de 2 mètres (6.56 pieds) de tous matériaux combustibles, de toute ligne de lots et dans un endroit exempt de végétation;
- e) qu'aucune interdiction de brûlage n'a été émise par la SOPFEU (Société de protection des forêts contre le feu).

#### **Distances minimales**

Il est interdit à toute personne d'installer un foyer extérieur et/ou dans un baril de métal ailleurs que dans la cours arrière ou latérale d'un bâtiment principal en respectant les limites suivantes:

- 6 mètres de tout bâtiment incluant les galeries et patios attachés au bâtiment;
- 3 mètres de toute limite de propriété, de clôture, d'arbre ou de haie ou tout autre matériau combustible;
- 6 mètres de tout contenant, réservoir ou bouteille contenant du gaz ou liquide inflammable.

#### **ARTICLE 8 – Fumée**

Il est interdit de permettre ou de tolérer que la fumée, la suie, les étincelles et les escarbilles provenant de la combustion du feu se propagent dans l'entourage de manière à nuire au bien-être et au confort d'une ou plusieurs personnes du voisinage.

Il est également interdit, en tout temps, de laisser la fumée se propager à l'intérieur d'un bâtiment occupé.

#### **ARTICLE 9 – Plainte**

Toute personne doit, à la demande de l'autorité compétente, éteindre un feu pour tout motif visant la sécurité, la santé, le bien-être ou le confort des personnes.

#### **ARTICLE 10 – Dispositions pénales**

Toute personne qui contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende de 100 \$ plus les frais.

Le contrevenant devra, en plus de l'amende mentionnée précédemment, assumer les frais suivants pour l'intervention des pompiers s'il y a lieu :

1<sup>ère</sup> sortie = frais fixes de 300 \$

2<sup>e</sup> sortie au cours d'une même année: frais fixes de 300 \$ + le coût réel engendré par l'intervention des pompiers

#### **ARTICLE 11 – Constat d'infraction**

**11.1** La Municipalité autorise le directeur du service incendie ou son représentant (directeur adjoint) à émettre un constat d'infraction et à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement. Le constat d'infraction et le rapport des événements seront acheminés à la cour municipale du territoire.

Ces personnes sont autorisées à visiter toute propriété immobilière pourvue qu'il y ait évidence raisonnable d'un risque de danger à la personne, à la propriété ou à un bâtiment sur cette propriété ou à un bâtiment voisin.

**11.2** Lorsque la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) émet un avis d'interdiction de feu à ciel ouvert, afin d'assurer votre propre sécurité, celle de vos proches et celle de la forêt, en plus des pouvoirs conférés par l'article 11.1, le directeur du service incendie

ou son représentant (directeur adjoint) est autorisé à visiter toute propriété immobilière pour constater l'infraction, émettre un constat et ordonner que le feu à ciel ouvert y soit éteint immédiatement.

**11.3** Le directeur du service incendie ou son représentant (directeur adjoint) est habilité à demander l'assistance de la Sûreté du Québec afin de pourvoir à l'arrestation de toute personne qui gêne un des membres du Service de protection contre les incendies dans l'exercice de ses fonctions et qui refuse d'obtempérer aux ordres qui lui ont été donnés.

## **ARTICLE 12**

Le présent règlement abroge et remplace le règlement 125-79.

## **ARTICLE 13**

Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication.

---

Céline Gagné, mairesse

---

Monique Polard, directrice  
générale et secrétaire trésorière

Avis de motion: 3 mai 2010  
Adoption du règlement : 7 juin 2010  
Publication : 11 juin 2010

### **9. Projet du Pacte rural**

#### **Dossier Pacte rural – Offre d'achat de terrain à Domtar**

Considérant que par la résolution 2008-126 adoptée le 5 mai 2008, le conseil adoptait la vision de la municipalité dans laquelle on retrouvait l'énoncé : La municipalité du canton de Lingwick visera, par ses décisions et par ses travaux, à favoriser le développement résidentiel en rendant accessible des terrains zonés blanc pour accueillir de nouveaux résidents;

Considérant la résolution 2008-339 du 3 novembre 2008 visant l'acquisition d'une superficie de terrain appartenant à la compagnie Domtar et située du côté sud du chemin du Belvédère;

Considérant qu'en février 2010, qu'une rencontre avait lieu entre les membres du conseil et un représentant de la compagnie afin de discuter des modalités d'un tel projet et qu'une évaluation de la partie de terrain que le Canton de Lingwick désire acquérir de la compagnie Domtar a été effectuée par la firme Dufresne, Savary & Associés inc. de Sherbrooke selon la résolution 2010-064;

Pour ces motifs

**2010-180**

Il est proposé par la conseillère Poirier, appuyé par la conseillère Lancaster et résolu que la municipalité du Canton de Lingwick offre à la compagnie Domtar d'acquérir une superficie approximative de 31,26 acres (approximativement 126 500 m<sup>2</sup>) du lot ayant la désignation cadastrale 3 904 798 (partie) au cadastre du Québec, défini comme suit : le long du chemin du Belvédère, une bande de terrain de 115 mètres de profond, sur une largeur approximative ( $\pm$  1 100 mètres) à partir du lot # 3 904 668 et qui se rend jusqu'à la rivière au Saumon.

À la demande de la compagnie Domtar, la municipalité se réservera une bande de 15 mètres au fond du lot et ce sur toute la longueur.

Le prix d'achat offert est de 52 000 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la valeur marchande de la propriété indiquée au rapport d'évaluation préparé par la firme Dufresne, Savary & Associés inc. de Sherbrooke et déposé en date du 21 avril 2010

La municipalité s'engage à faire les travaux d'arpentage et piquetage globaux de la superficie visée, le tout à ses frais.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**9.1 Mandat pour travaux d'arpentage des lots**

Considérant que le Canton de Lingwick désire acquérir une superficie approximative de 31,26 acres (approximativement 126 500 m<sup>2</sup>) du lot ayant la désignation cadastrale 3 904 798 partie au cadastre du Québec appartenant à la compagnie Domtar, selon la résolution 2010-180;

**2010-181**

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par la conseillère Poirier et résolu qu'advenant l'acceptation de la compagnie Domtar de vendre à la municipalité la partie du lot visé, la municipalité du Canton de Lingwick mandate la firme de Michel Côté, arpenteur-géomètre, afin de procéder à des travaux d'arpentage et piquetage globaux d'une superficie approximative de 31,26 acres (approximativement 126 500 m<sup>2</sup>) du lot ayant la Désignation cadastrale 3 904 798 (partie) au cadastre du Québec, défini comme suit : en une bande de terrain de 115 mètres de profond le long du chemin du Belvédère, sur une largeur approximative (± 1 100 mètres) à partir du lot # 3 904 668 et qui se rend jusqu'à la rivière au Saumon.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**9.2 Signature d'un contrat au niveau du Pacte rural**

Considérant la résolution 2008-126, du 5 mai 2008, adoptant la vision de la municipalité dans laquelle on retrouvait l'énoncé suivant : « La municipalité du canton de Lingwick visera, par ses décisions et par ses travaux, à favoriser le développement résidentiel en rendant accessible des terrains zonés blanc pour accueillir de nouveaux résidents » et révisé par la résolution 2010-100, en date du 6 avril 2010;

Considérant que le 3 novembre 2008, par la résolution 2008-339, la Municipalité de Lingwick déposait un projet dans le cadre du Pacte rural pour l'acquisition d'un terrain appartenant à la compagnie Domtar et ce dans le but d'y faire du développement résidentiel;

Considérant que le 26 novembre 2008, le conseil des maires adoptait la résolution no 2008-11-4242 signifiant que le projet de développement résidentiel de Lingwick était approuvé;

Considérant que la municipalité désire utiliser les sommes d'argent mises à sa disposition dans le cadre du programme du Pacte rural, afin de défrayer un maximum de 80% des dépenses encourues pour l'achat, les frais d'arpentage, de lotissement, de permis et de contrat pour la réalisation du projet dans son ensemble;

**2010-182**

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Lapointe et résolu que le Canton de Lingwick autorise Madame Céline

Gagné, mairesse et/ou Madame Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs au Pacte rural dans le cadre du projet soumis.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**9.3 Recommandation demandée au Comité consultatif en urbanisme (CCU)**

Considérant le projet d'acquisition d'un terrain auprès de la compagnie Domtar afin de le subdiviser et de rendre des terrains accessibles pour réaliser un développement résidentiel;

Considérant qu'actuellement le terrain sur lequel la municipalité a déposé une offre d'achat est situé majoritairement dans la zone rurale RU-5 et partiellement dans la zone forestière F-2;

Considérant que la grille des spécifications permet des constructions et des usages en fonction de terrains de superficie majoritairement plus grande dans les zones rurales et forestières;

**2010-183**

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par la conseillère Lancaster et résolu que le Canton de Lingwick mandate le Comité consultatif en urbanisme (CCU) afin d'obtenir une recommandation :

-sur le nombre et la superficie des terrains pouvant être mis en vente pour des projets de construction de résidences permanentes;

-sur les modifications à apporter au règlement de zonage afin que la superficie entière de ces terrains soit contenue dans une seule et même zone qui sera déterminée en fonction des constructions et des usages qu'il serait souhaitable de permettre à la grille des spécifications;

-sur la superficie de terrain que la municipalité devrait réserver afin de constituer un parc près du Belvédère sur les bords de la rivière au Saumon;

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**10. Bourses des finissants – Date de la tenue de la réception**

Considérant l'adoption de la résolution 2009-365, le 9 décembre 2009 afin que le Canton de Lingwick poursuive en 2010, le programme de remise de « Bourse d'étude » au montant de 200 \$ par étudiant résident à Lingwick et ayant obtenu son diplôme, les autres conditions s'appliquent;

Considérant que la Caisse populaire des Hauts-Boisés remet également une bourse aux étudiants finissants;

**2010-184**

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par la conseillère Poirier et résolu que le Canton de Lingwick organise une réception qui sera tenue le vendredi, 10 septembre 2010 à 18 h en partenariat avec les institutions scolaires et la Caisse populaire des Hauts-Boisés.

Un souper est prévu lors de cette réception; les coûts en seront partagés en parts égales entre la polyvalente et la municipalité; la municipalité s'engage à défrayer un maximum de 200 \$.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**11. Directrice générale – Banque d'heures pour travail supplémentaire**

2010-185

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu d'autoriser une banque d'heures supplémentaires d'un maximum de 35 heures à Mme Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière, aux mêmes conditions que le contrat de travail et celles-ci seront monnayables ou reprise en temps en accord avec l'employé. Cette banque d'heures est autorisée parce qu'il y a une surcharge de travail due aux différents projets.

L'horaire de travail hebdomadaire est modifié ainsi : heures de présence au bureau municipal : 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h 30 pour une période indéterminée. Les heures d'ouvertures au public demeurent inchangées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**11. Formation Directrice générale : Gestion et octroi des contrats : les effets du Projet de Loi 76**

2010-186

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par la conseillère Lancaster et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer à la formation : « Gestion et octroi des contrats : les effets du Projet de Loi 76 » de l'Association des directeurs généraux du Québec donnée le 16 juin 2010 à Sherbrooke. Les frais d'inscription sont de 215 \$ plus les taxes, soit un montant total de 242,68 \$ incluant, le repas du midi et le manuel.

Les frais de déplacement seront remboursés sur preuve.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**Information : Forum sur les communautés dévitalisées**

La Fédération Québécoise des municipalités invite les maires des municipalités dévitalisées à participer à un forum le 28 juin prochain à Beaupré. Les frais de déplacement et hébergement si nécessaire sont assumés par la Fédération. Madame Céline Gagné, mairesse participera.

2010-187

**13. Renouvellement du contrat d'entretien du photocopieur**

Il est proposé par la conseillère Poirier, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu d'accepter le contrat de service pour le photocopieur auprès de Supérieur Bureautique (Sherbrooke) au montant de 456,75 \$ plus les taxes, comprenant 45 000 copies incluses, pièces, main-d'œuvre et poudre pour un montant total de 515,56 \$ incluant les taxes tel que le prix offert par courrier électronique le 18 mai 2010. Les copies additionnelles sont au coût de 0,018 \$ la copie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-188

**14. Dépôt du rapport d'inspection de voirie - Année 2010**

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Lapointe et résolu que le conseil municipal accepte le rapport de voirie 2010 déposé.

Le montant des travaux prévus incluant les salaires des employés et les coûts de la machinerie de la municipalité s'élève au montant de 33 919 \$.

Les travaux de fauchage des bords des chemins, abat-poussière, glissières et l'achat du gravier tamisé et/ou brut, pierres 0-3/4, pierres 0-2 pouces et/ou ponceaux sont exclus du montant des travaux.

Le conseiller Rousseau vote contre

**ADOPTÉ SUR MAJORITÉ DES CONSEILLERS**

2010-189

**14.1 Coupage de branches – Rang des Pointes**

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Lapointe et résolu de retenir les services de Excavation et Transport Stéphane Nadeau d'East Angus pour des travaux de débroussaillage qui seront exécutés sur le Rang des Pointes au complet. Le prix de la machinerie est de 165 \$ de l'heure plus les taxes.

Des frais de déplacement de la machinerie s'appliquent au montant de 125 \$ plus les taxes.

Advenant que le coût total des travaux est inférieur au montant prévu au poste budgétaire de l'année 2010, soit 10 000 \$, des travaux supplémentaires de débroussaillage seront exécutés sur la route 257 en direction de Scotstown.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2010-190**      **14.2**      **Location de pelle mécanique**  
Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu de retenir les services de Léo Barolet et Cies de Weedon pour la location de la pelle mécanique Volvo EC160 au montant de 115 \$ plus les taxes pour des travaux de creusage de fossés et excavation de buton identifiés dans le rapport de voirie.

Le conseiller Rousseau vote contre.

**ADOPTÉ SUR MAJORITÉ DES CONSEILLERS**

**2010-191**      **14.3**      **Location de marteau hydraulique (tramac) et pelle mécanique**  
Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu de retenir les services de Léo Barolet et Cies de Weedon pour la location d'une pelle mécanique avec marteau hydraulique (tramac) pour des travaux identifiés dans le rapport de voirie, soit sur les chemins Galson et Fontainebleau, au coût de 160 \$ de l'heure plus les taxes.

La municipalité fera également la location de la pelle mécanique Volvo 210 au coût de 120 \$ plus les taxes, auprès de la même compagnie pour les travaux d'abaissement du buton sur le chemin de la Montagne Rouge.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2010-192**      **14.4**      **Achat de ponceaux**  
Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par la conseillère Poirier et résolu de faire l'achat de ponceaux auprès de la compagnie Le Centre de Ponceau de Courval, soit :

. pour les chemins Fontainebleau, de la Rivière Rouge et Galson :

.. 4 sections de 20 pieds d'un ponceau de plastique, grade 320, diamètre de 18 pouces, ainsi que 2 manchons;

pour un montant total de 1 419,96 \$ incluant les taxes et la livraison;

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2010-193**      **14.5**      **Achat de panneaux d'identification des ponceaux et poteaux**  
Il est proposé par la conseillère Poirier, appuyé par la conseillère Lancaster et résolu de faire l'achat de 7 plaques et 3 poteaux pour la signalisation des ponceaux au montant de 140,02 \$ incluant les taxes, auprès de la compagnie Signalisation de l'Estrie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**15. Travaux dans le cadre du programme de la Taxe d'accise – Réception des appels d'offres pour achat de matériaux granulaires**

Considérant l'adoption de la résolution 2010-155, adoptée le 3 mai 2010, afin de procéder à deux demandes de soumissions par invitations écrites pour deux (2) types différents de matériaux granulaires ainsi qu'un prix pour le transport :

1<sup>ère</sup> demande :

. le coût la tonne métrique pour une quantité approximative de 7 000 tonnes métriques de **matériaux granulaires tamisés**, incluant le chargement, le pesage;

. le coût du transport sur le chemin North Hill à Lingwick;

2<sup>e</sup> demande :

. le coût la tonne métrique pour une quantité approximative de 7 000 tonnes métriques de **matériaux granulaires MG 20-B (0-3/4'')**, incluant le chargement, le pesage;

. le coût du transport sur le chemin North Hill à Lingwick;

le tout selon les exigences et spécifications établies par le cahier des charges et devis spécifiques et clauses techniques et descriptives;

Considérant que cette demande est à l'effet d'exécuter des travaux sur le chemin North Hill dans le cadre du programme de la Taxe d'accise;

Considérant que les soumissions suivantes ont été reçues, soit :  
Gravier tamisé :

Nom des entrepreneurs	<b>Taux</b>	Taux	Montant	Total	
	<b>gravier</b>	<b>transport</b>	<b>total</b>	<b>7000 tonnes</b>	
	<b>/tonne</b>	<b>/tonne</b>		<b>Avec les</b>	
	<b>sans les taxes</b>			<b>taxes</b>	
9206-3643 Québec inc.	5,10 \$	4,85 \$	9,95 \$	78 617,44 \$	Soumission incomplète
Excavation Gagnon et Frères	7,95 \$	3,00 \$	10,95 \$	86 518,69 \$	
Les Excavations Prévost enr.	5,51 \$	8,00 \$	13,51 \$	106 745,89 \$	
Les Bétons L. Barolet inc.	5,10 \$	5,50 \$	10,60 \$	83 753,25 \$	
Construction A. Boisvert inc.	6,50 \$	5,35 \$	11,85 \$	93 629,81 \$	

**Gravier MG20B**

<b>Nom des entrepreneurs</b>	<b>Taux</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>	<b>Total</b>
	<b>gravier</b>	<b>transport</b>	<b>total</b>	<b>7000 tonnes</b>
	<b>/tonne</b>	<b>/tonne</b>		<b>Avec les taxes</b>
	<b>sans les taxes</b>			
Excavation Gagnon et Frères	9,95 \$	3,00 \$	12,95 \$	102 321,19 \$
Les Excavations Prévost enr.	7,51 \$	8,00 \$	15,51 \$	122 548,39 \$
Les Bétons L. Barolet inc.	7,90 \$	5,05 \$	12,95 \$	102 321,19 \$
Construction A. Boisvert inc.	7,40 \$	5,35 \$	12,75 \$	100 740,94 \$

Considérant que la soumission reçue de la compagnie 9206-3643 Québec inc. pour le gravier tamisé ne peut être retenue suite aux deux conditions suivantes manquantes :

. l'entrepreneur devait fournir avec la soumission, un chèque certifié d'un montant de 10% ou une police de garantie d'un montant de 10% émise par un assureur dûment autorisé (Cahier des charges, 3. GARANTIT D'EXÉCUTION, page 4);

. Si le soumissionnaire est une corporation (c'est-à-dire une compagnie limitée ou incorporée), la soumission doit être accompagnée d'une copie dûment certifiée d'une résolution du bureau de direction de la compagnie autorisant la signature de la soumission (Cahier des charges, 6. POCURATION ET COPIE DE RÉOLUTION, page 4);

**2010-194**

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Rousseau et résolu d'accepter l'achat d'une quantité approximative de 7 000 tonnes métriques de matériaux granulaires tamisés de la compagnie Les Bétons L. Barolet inc. avec le transport, aux coûts suivants :

- . gravier : 5,10 \$ / tonnes sans les taxes
- . transport : 5,50 \$ / tonnes sans les taxes

La municipalité se réserve la possibilité de participer au transport des matériaux granulaires avec ses camions. Les frais de transport des matériaux granulaires ainsi transporté ne seront pas comptabilisés dans la facture globale de l'entrepreneur.

Les travaux devront être terminés au plus tard le 15 juillet 2010 à 16 h.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-195

**15.1 Chemin North Hill - Abaissement de la côte**

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu de procéder aux travaux sur le chemin North Hill, afin de remonter le bas de la côte en ajoutant du matériel de remplissage (gravier brut provenant du banc de gravier Labbé).

Les travaux seront exécutés sur une longueur approximative de 100 mètres, largeur approximative de 15 mètres sur une hauteur entre 1 et 2 mètres.

Les travaux seront effectués par la compagnie Barolet & cie (Weedon), avec une pelle mécanique dans le banc de gravier à Labbé pour charger les camions, les camions nécessaires fournis par la même compagnie et/ou l'Association du transport en vrac ainsi qu'un compacteur et/ou un béliet mécanique selon les besoins.

Le conseiller Guillemette supervisera les travaux avec l'aide de Monsieur Renald Lessard si nécessaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**16. Travaux :**

**16.1 Réparation et/ou achat d'un balai mécanique**

Le dossier est reporté.

**16.2 Achat de panneaux de signalisation**

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par la conseillère Lancaster et résolu de faire l'achat auprès de la compagnie Signalisation de l'Estrie, des panneaux de signalisation et poteaux, soit :

- 2 panneaux (600 mm X 600 mm) : Arrêt,
- 6 panneaux (600 ml X 600 ml) : Signal avancé Arrêt
- 6 poteaux de pieds de 12 pieds

pour un montant de 528,59 \$ plus les taxes.

Ajouter, l'achat de 2 panneaux pour signaler le Pont couvert afin de remplacer les panneaux existant soit un dont la lisibilité est très pâle et l'autre est endommagé, de panneaux d'interdiction de camping, d'interdiction de feu et d'interdiction de chien sur le terrain de la plage municipale.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-196

**16.3 Moteurs de toile pour camion 92 et 97**

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu d'autoriser l'achat de 2 interrupteurs et 2 moteurs pour le déploiement des toiles des camions 92 et 97 chez Ressort Robert (Lac Mégantic), au montant d'environ 600 \$ plus les taxes.

2010-197

Il est de plus autorisé l'achat de fil et pièces nécessaires pour l'installation qui sera faite par les employés de voirie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-198

**17. Ville de Scotstown : demande de passage de la niveleuse : Route 257, rue du Parc, chemin Dell**

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu d'accepter d'exécuter des travaux de nivelage pour la ville de Scotstown au montant de 100 \$ de l'heure. Les chemins visés sont la route 257, la rue du Parc ainsi que le chemin Dell.

Ces travaux devront être exécutés « chemin faisant », c'est-à-dire, en continuité avec les travaux de nivelage sur les chemins de Lingwick, afin d'éliminer les frais de déplacements.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**18. Période de questions**

Un citoyen soulève le problème de poussière sur la route 257 en direction de Scotstown et s'informe si les travaux d'épandage de l'abat poussière doivent avoir lieu sous peu. Il demande aux membres du conseil leur position sur la pétition en cours sur l'utilisation de bateau à moteur à essence sur le Lac Moffat.

Mme Gagné, mairesse, explique les procédures ayant été faites il y a plusieurs années au sujet du règlement d'interdiction d'utilisation de bateau à moteur sur ce lac avec le gouvernement fédéral et le propriétaire d'une partie de ce secteur, soit Domtar.

**18. Pause santé de 21 h 30 à 21 h 45**

**19. Adoption des comptes pour la suite du mois de mai 2010 et comptes courants**

Le dossier est reporté à la fin du conseil.

**20. Présentation du rapport de la situation financière au 31 mai 2010**

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet à chaque élu une copie de l'état des activités financières au 31 mai 2010 et en fait la présentation. Les dépenses de fonctionnement et d'investissements totalisent un montant de 222 739,01 \$.

**21. Engagement des dépenses pour le mois de juin 2010**

#POSTE	Description	Montant
<b>Conseil municipal</b>		
02-110-00-329	Lait, café, jus, biscuits	15 \$
<b>Gestion financière et administrative</b>		
02-130-00-321	Frais de poste	100 \$
<b>Voirie</b>		
02-320-00-625	Goudron pour réparation d'asphalte	40 \$
02-320-97-525	Camion 97 : joint d'étanchéité de panne ou ouvrage – Mécano Pro	250 \$
<b>Aménagement, urbanisme et zonage</b>		
02-610-00-310	Frais de déplacement insp. en bâtiment	100 \$
<b>Parcs et terrains de jeux</b>		
02-701-50-631	Entretien des pelouses : essence et fournitures	200 \$
	Total :	705 \$

2010-199

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par la conseillère Poirier et résolu que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de juin 2010.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**Engagement des dépenses pour le mois de juin 2010**

**Certificat de crédit # 2010-06-07-02**

Je soussignée, Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour ces dépenses au montant total de 705 \$.

2010-200

**22. Numéro civique – Mickael Duquette : 124 et Bertrand Duquette # 126**

Il est proposé par la conseillère Poirier, appuyé par le conseiller Lapointe et résolu de faire le changement d'un numéro civique dans le but d'émettre un numéro civique pour une nouvelle résidence située sur la route 108 :

. # 124, Route 108 – Nouvelle résidence de M. Mickael Duquette;

. # 126, Route 108 – Résidence de M. Bertrand Duquette.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**23. Entériner l'achat de la tondeuse**

Considérant que lors du début du travail effectué par la personne responsable de l'entretien des terrains municipaux, il s'est avéré que la tondeuse de la municipalité était défectueuse;

Considérant que des vérifications ont été faites par les employés municipaux et un conseiller ayant de très bonnes connaissances dans ce type d'outil et que les réparations s'élèveraient à un coût très onéreux;

2010-201

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par la conseillère Lancaster et résolu d'entériner l'achat d'une tondeuse de marque Columbia 20'' effectué chez Scie à Chaîne Claude Carrier (Cookshire) au montant de 338,57 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-202

**24. Commandite pour le Répertoire des activités 2010-2011**

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par la conseillère Poirier et résolu d'octroyer une somme de 100 \$ au Comité Loisir de la MRC du Haut-Saint-François dans leurs efforts afin de produire une édition d'un répertoire qui présentera les infrastructures et les activités offertes en loisir, sport et culture sur le territoire de la MRC, soit le *Répertoire des services* 2010-2011 et de devenir partenaire financier dans le but de soutenir le processus de production, d'impression et de distribution.

Cette somme sera affecté au poste budgétaire 02-701-50-494.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**25.1 École Notre-Dame-du-Sacré-Coeur Projet d'anglais sur l'heure du midi**

Le dossier est reporté.

**26. Correspondance du maire / secrétaire**

La liste de la correspondance reçue est déposée.

**27. Varia**

**27.1 Dossier : Luc Patry – Appel de la cause : mandat pour procureur**

Considérant que suite à l'émission de constats d'infraction, l'audition a eu lieu le 27 avril 2010 devant la Cour municipale et condamnant M. Luc Patry pour l'entreposage de balles de foin;

Considérant que M. Patry demande un appel de cette cause qui automatiquement sera entendue par la Cour Supérieure;

Considérant que la municipalité doit être représentée par un procureur;

Pour ces motifs

2010-203

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par la conseillère Poirier et résolu de mandater Me Viau à représenter le Canton de Lingwick devant la Cour Supérieure pour le dossier d'appel demandé par M. Luc Patry.

Les honoraires de Me Viau sont de 150 \$ de l'heure.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**27.2 Volet II**

Des informations seront prises visant un projet pour l'entretien de l'arboretum.

**27.3 Urbanisme – Avis de motion : Modification au Plan d'urbanisme et règlement de zonage**

**Avis de motion et projet de règlement – Plan d'urbanisme**

AVIS DE  
MOTION  
2010-204

Le conseiller Lapointe, donne avis de motion sur un règlement modifiant le Plan d'urbanisme numéro 263-2008, afin d'interdire les constructions résidentielles permanentes dans la zone F-4 le long du chemin Dell.

**Avis de motion et projet de règlement – Règlement de zonage**

AVIS DE  
MOTION  
2010-205

Le conseiller Guillemette, donne avis de motion sur un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 264-2008-1, afin d'interdire les constructions résidentielles permanentes dans la zone F-4 le long du chemin Dell.

**27.4 Mandat donné au CCU : Modification éventuelle au Plan d'urbanisme et au règlement de zonage**

2010-206

Il est proposé par la conseillère Poirier, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu de demander aux membres du CCU d'étudier les suggestions du département d'aménagement de la MRC et de formuler une recommandation au conseil municipal concernant une éventuelle modification **au Plan d'urbanisme et au règlement de zonage** afin d'interdire les constructions résidentielles permanentes dans la zone F-4 le long du chemin Dell parce qu'un autre règlement stipule que la municipalité n'ouvre pas et/ou n'entretient pas ce chemin pendant la saison hivernale. Ce secteur ne peut donc pas avoir accès aux services essentiels pendant la saison hivernale.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**20. Adoption des comptes pour la suite du mois de mai 2010 et comptes courants**

**Liste des chèques émis au cours du mois de mai**

12306	Fournier Guy	Inspecteur bâtiment, sem. Finis. 1-5-2010	200,00 \$
12307	Caisse Populaire des Hauts-Boisés	Bell Mobilité : Serv. Inc. : location Téléavertisseurs	79,65 \$
12308	Caisse Populaire des Hauts-Boisés	Bell : Bureau : télécopieur : 90,94 \$ Garage : 94,03 \$	184,97 \$
12309	Caisse Populaire des Hauts-Boisés	Hydro Québec : Éclairage public : 195,10 \$ Centre communautaire : 546,79 \$	741,89 \$
12310	Bouffard Stéphane	Serv. Incendie : intervention	31,86 \$
12311	Morin Claude	Serv. Inc. : intervention, pratique	59,70 \$
12312	Rousseau Alain	Serv. Inc. : intervention, pratique	89,54 \$
12313	Rousseau Jacques	Serv. Inc. : intervention, pratique	101,48 \$
12314	Rousseau Mathieu	Serv. Incendie : intervention	29,85 \$
12315	Ward Frédérick	Serv. Inc. : intervention, pratique,	

		vérification	140,29 \$
12316	Whalen Steven	Serv. Inc. : intervention	59,70 \$
12317	Fournier Guy	Inspecteur bâtiment, sem. Finis. 8-5-2010	200,00 \$
12318	Fournier Guy	Inspecteur bâtiment, sem. Finis. 15-5-2010	200,00 \$
12319	Fournier Guy	Inspecteur bâtiment, sem. Finis. 22-5-2010	200,00 \$
12320	Fournier Guy	Inspecteur bâtiment, sem. Finis. 29-5-2010	200,00 \$
12321	Rousseau Mathieu	Serv. Inc. Formation Pompier 1 – section 1 : 51 hrs	510,00 \$
12322	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Télus : site Internet	11,23 \$
12323	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Bell Mobilité : Serv. Inc. : location Téléavertisseurs	77,93 \$
12324	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Hydro Québec : Éclairage public	199,77 \$
12325	Gagné Céline	Rémunération Élus : mai 2010	556,49 \$
12326	Guillemette Marcel	Rémunération Élus : mai 2010	424,71 \$
12327	Lancaster Lynda	Rémunération Élus : mai 2010	202,22 \$
12328	Lapointe Guy	Rémunération Élus : mai 2010	246,99 \$
12329	Poirier Caroline	Rémunération Élus : mai 2010	246,99 \$
12330	Rousseau Jacques	Rémunération Élus : mai 2010	288,53 \$
12331	Ward Frédérick	Rémunération Élus : mai 2010	246,99 \$
12332	Bourque Sylvio	Avril 2010 : Serv. Incendie : intervention et pratique	63,68 \$
12333	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Remises employeur : mai 2010	3 296,00 \$
12334	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Bell : Bureau : Télécopieur : 93,59 \$ Garage municipal : 92,54 \$	186,13 \$
<b>Remboursement de prêt à terme</b>			
17/05/2010		Remboursement automatique Camion autopompe - Année 2005	1 941,83 \$
<b>Dépôt direct - Employés permanents</b>			
Salaire : du 01/05/10 au 31/05/10		Dépôt direct	9 385,36 \$
<b>Liste des chèques émis 7 juin 2010</b>			
12335	Infotech	Banque d'heures	1 106,18 \$
12336	Chauffage Robert Verret	Voirie : carburant, baril d'huile et crédit pour baril	1 792,93 \$
12337	Pétroles Sherbrooke	Centre communautaire et garage : huile chauffage	1 085,37 \$
12338	J.N. Denis	Niveleuse : boyau hydraulique, fardier : valve	171,21 \$
12339	M.R.C. Haut-St-François	Téléphonie et fibre, interurbains 1er semestres	731,15 \$
12340	Centre du Camion Amiante	Camion 92 : support de cabine, siège et fil	904,31 \$
12341	Ministre du Revenu	Rembours. de la TPS reçu en trop	3 000,00 \$
12342	Communication Plus	Voirie : location radios, temps d'antenne	101,58 \$
12343	Commission Scol. Rég. Serbrooke	Formation incendie : Officier et Section 1	2 011,00 \$
12344	Soc. Coop. Agricole Weedon	Voirie : ruban et corde - Fleurs pour Boîtes	46,22 \$
12345	ANNULÉ		
12346	Thetford Gaz Service inc	Voirie : Oxygène	64,34 \$
12347	Garage Claude Morin	Clés garage et loisirs	19,76 \$
12348	J.C. Bibeau Électrique inc.	Travaux Centre comm. et garage	1 669,96 \$

12349	Gagné Céline	Déplacements	80,00 \$
12350	Fenêtres PVCO inc.	Remplacement de la vitre (grande salle)	352,45 \$
12351	Fonds de l'information foncière	Avis de mutation	3,00 \$
12352	Pièces d'Auto Angus	Peinture, mèche 5/8, lave-vitre, prestone	391,95 \$
12353	Comité de la St-Jean-Baptiste	Chèque reçu – Assist. financière 2010	787,50 \$
12354	Régie de tri et de récupération	2e versement	1 029,00 \$
12355	Traction Mégantic	Camion 97 : lampe - Camion 92 : ressort, sabot	431,70 \$
12356	SC Classique	Travaux balayage des rues	914,29 \$
12357	Centre du Ponceau Courval	Ponceaux	3 210,17 \$
12358	Marois, Jean-Guy	Déplacements : Réunions Transport du Bonheur	81,90 \$
12359	Polard Monique	Congrès ADMQ : déplacement, hébergement et repas	464,17 \$
12360	Fournier Guy	Insp. Bâtiment : déplacements	167,20 \$
12361	M.R.C. du Granit	Permis de construction	157,50 \$
12362	Poirier Caroline	Remboursement : balaçoires : 119.59 \$ Projet ISMR : 122,13 \$	241,72 \$
12363	Ressort Robert	Vérification mécanique et réparations	1 093,19 \$
12364	Rousseau Mathieu	Formation Pompier 1 : déplacement et repas	222,90 \$
12365	Gosselin Richard	Voirie : déplacements	162,40 \$
12366	AlSCO Corp.	Voirie : buanderie	163,67 \$
12367	Belisle Mario	Journalier : déplacements	248,40 \$
12368	Régie Haut-St-François et Sherbrooke	Site enfouissement : avril 2010	911,56 \$
12369	Cordonnerie Gislain Rousseau	Réparation harnais pour fouet	12,50 \$
12370	ANNULÉ		- \$
12371	ANNULÉ		- \$
12372	ANNULÉ		- \$
12373	Ministre des Finances du Québec	Cotisation Sûreté du Québec – 1er versement	33 586,00 \$
12374	Scies à chaîne Claude Carrier	Tondeuse Columbia 20"	338,57 \$
12375	Services Sanitaires Denis Fortier	Mai 2010 : Collecte déchets et recyclages, conteneurs	3 054,57 \$
12376	Les Bétons L. Barolet inc.	Chemin North Hill : Location pelle méc. : 3 911,12 \$ Roches de 3 à 8 pouces : 227,56 \$	4 138,68 \$
12377	ANNULÉ		- \$
12378	Marché Bernadin	Bureau municipal : timbres, jus, eau javel : 183,91 \$ Garage : peinture, crampes : 9,80 \$ Pelouse : essence, vis, peinture : 211,60 \$	405,31 \$
12379	Lapointe Guy	Remboursement : achat buts baseball	112,84 \$
12380	Tanya Coates	ISMR - animation : 6 heures et 3 heures : préparation	85,50 \$
12381	Roxanne Morin	ISMR - animation : 4 heures et 2 heures : préparation	57,00 \$
12382	Karolane Bresse	ISMR - animation : 6 heures et 3 heures : préparation	85,50 \$
12383	Marché de la petite école	Aide financière - Résolution 2010-132	500,00 \$
		<b>TOTAL:</b>	<b>86 598,93 \$</b>

2010-207

Il est proposé par la conseillère Poirier, appuyé par la conseillère Lancaster et résolu que les comptes sur la liste présentée soient acceptés et en autorise leur paiement pour un montant total de 38 598,93 \$

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**Certificat de crédit # 2010-06-07-01**

Je soussignée, Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement de ces comptes au montant total de 36 598,93 \$.

**28. Période de questions**

Un des membres du conseil s'informe si l'employé journalier a un horaire régulier. Mme Gagné, mairesse explique que l'employé doit parfois déroger de l'horaire fixe à cause de la température et dernièrement lors de la remise des arbres.

**CERTIFICAT DE CRÉDIT # 2010-06-07-03**

Je soussignée, Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le canton de Lingwick dispose de crédit budgétaire suffisant pour les dépenses projetées par le conseil au cours de cette session.

**29. Levée de la séance**

2010-208

Il est proposé par le conseiller Lapointe que la levée de la séance soit prononcée. Il est 22 h 40.

**CANTON DE LINGWICK**

\_\_\_\_\_  
Céline Gagné, Mairesse

\_\_\_\_\_  
Monique Polard, directrice générale  
et secrétaire-trésorière